

# STATUTS

de l'association du



# **Concours Romand des Apprentis Bouchers - Charcutiers**

Art. 1	<p><b>BUTS</b></p> <p>L'association, à but non lucratif, fondée en mai 2012 sous le nom de « <b>C</b>oncours <b>R</b>omand des <b>A</b>pprentis <b>B</b>ouchers-<b>C</b>harcutiers » ayant son siège à l'Ecole professionnelle de Montreux (EPM) sise à 1815 Clarens et a pour buts de :</p> <p>a) Participation des apprentis en formation de boucher(ère)-charcutier(ère) CFC et assistant-e en boucherie et charcuterie AFP issus des cantons suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fribourg</li> <li>• Genève</li> <li>• Jura</li> <li>• Berne francophone</li> <li>• Neuchâtel</li> <li>• Tessin</li> <li>• Valais</li> <li>• Vaud</li> </ul> <p>b) Valoriser la formation de boucher(ère)-charcutier(ère)</p> <p>c) Promouvoir la profession de boucher(ère)-charcutier(ère)</p> <p>d) Organiser le concours annuel</p> <p>e) Donner l'occasion aux trois meilleurs apprentis de participer au concours Suisse des meilleurs apprenti-e-s à l'ABZ à Spiez</p>
<p>Art 2</p> <p>Art 3</p> <p>Art 4</p> <p>Art 5</p>	<p><b>MEMBRES</b></p> <p>L'association se compose si possible d'un représentant de chaque école professionnelle romande</p> <p>Seul le comité d'organisation fait partie de l'association</p> <p>En entrant dans l'association, les membres du comité s'engagent moralement à travailler dans la mesure de leurs forces au bien du groupement</p> <p>Les membres du comité nomment :</p> <p>a) Un président (art 9)</p> <p>b) Un administrateur / trésorier (art 10)</p> <p>c) Un responsable communication et sponsoring (art11)</p> <p>d) Un responsable technique / logistique (art 12)</p> <p>e) Un responsable concours (art 13)</p>
<p>Art 6</p> <p>Art 7</p> <p>Art 8</p> <p>Art 9</p> <p>Art 10</p>	<p><b>ORGANISATION</b></p> <p>Le comité d'organisation se réunit aussi souvent que nécessaire pour la bonne marche du concours.</p> <p>Le comité gère les affaires de l'association et la représente envers les tiers (partenaires, sponsors, associations professionnelles,...)</p> <p>La signature sociale collective va au président et à l'administrateur ou un membre du comité du concours</p> <p>Le président dirige les discussions du comité. Il fait convoquer les séances du comité et veille à l'exécution des décisions prises.</p> <p>L'administrateur s'occupe de la correspondance. Il tient à jour toute l'administration et les comptes de l'association. Il conserve les archives. Il rédige les protocoles des séances de comité.</p>

Art 11	Le responsable de la communication et du sponsoring du concours a la charge des relations publiques et avec les sponsors	
Art 12	Le responsable technique et logistique aménage les locaux et gère le matériel et les marchandises nécessaires à la bonne marche du concours	
Art 13	Le responsable concours veille à son bon déroulement, organise les experts, les feuilles d'évaluation et les prix	
	<b>REVISION DES STATUTS</b>	
Art 14	Le comité peut en tout temps modifier les statuts pour autant que les deux tiers des membres soient d'accord	
	<b>FINANCEMENT</b>	
Art 15	Les ressources financières proviennent essentiellement des associations professionnelles des maîtres bouchers-charcutiers et de différents sponsors.	
	<b>DISSOLUTION</b>	
Art 16	<p>La dissolution de l'association ne pourra être prononcée qu'à la majorité des deux tiers des membres du comité.</p> <p>L'actif social sera bloqué à la Banque Cantonale Vaudoise sur le compte de l'association jusqu'à la reprise de l'organisation du concours.</p> <p>S'il n'y a aucun repreneur, les fonds seront versés pour la promotion de la profession de boucher(ère)-charcutier(ère).</p>	
	<b>MEMBRES</b>	
Art 17	<b>Stéphane Devalloné</b> Président	Rue du Bordamon 16, 1063 Boulens
	<b>Patrik Danthe</b> Administration interne, trésorier	Route Principale 39, 1796 Courgevaux
	<b>Bettex Olivier</b> Administration externe	Rte de l'Abbaye 26, 1168 Villars s. Yens
	<b>Jean-Claude Galé</b> Responsable sponsoring	Avenue des Alpes, 1860 Aigle
	<b>Jean-Philippe Menoud</b> Responsable technique / logistique	Les longs Champs 3, 2606 Corgémont
	<b>Yves Joliat</b> Responsable concours	Au Village 402855 Glovelier